

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 9 (1936)

Heft: 5

Rubrik: Mon jardin

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE - COMMUNIQUÉS - DIVERS

Invitation à l'assemblée générale de l'U. S. A. L.
(Suite de la page 72)

Fonds de roulement

Sur les 200,000 fr. mis à notre disposition par la Confédération, nous avons réparti les crédits de construction suivants :

1. Heimstätten Genossenschaft Winterthur, pour cinq maisons familiales jumelles, 25,000 fr.
 2. Allgemeine Baugenossenschaft Luzern, pour trente-deux logements en bâtiment collectif, 40,000 fr.
 3. Association du Coin de Terre à Genève, pour trois maisons familiales, 9000 fr.
 4. Allgemeine Baugenossenschaft Zurich, pour cinquante-six logements en maison collective, 40,000 fr.
- Certains ont été remboursés en tout ou partie.

Hypothèques

Nous avons signalé à plusieurs reprises les difficultés qui se présentaient pour les propriétaires d'immeubles du fait de la dénonciation d'hypothèques. Nous étions représentés à la conférence convoquée par le Conseil fédéral, à Zurich, le 31 octobre 1935, à la suite de laquelle une entente libre fut convenue dans le sens d'une plus grande facilité de la part des instituts financiers vis-à-vis des débiteurs hypothécaires.

Conclusions

L'impression que notre union n'a pas terminé sa tâche ressort de l'activité passée. Consolider la situation de nos coopératives d'habitation, résoudre le problème des logements vacants, de l'assainissement de nos vieux quartiers et finalement conserver vivante l'idée de la coopération dans le domaine du logement, telles sont les tâches futures de notre association.

COMPTES 1935

Union suisse pour l'amélioration du logement

ACTIF	Fr.	PASSIF	Fr.
Caisse	298.30	Capital (Avoir) . . .	11,776.50
Compte de chèques	7,445.10		
Banque	3,932.10		
Titres	100.—		
Mobilier	1.—		
	11,776.50		11,776.50
PROFITS ET PERTES		FORTUNE	
Cotisation	3,400.50	Avoir au 31 déc. 1934	10,237.10
Intérêts	133.40	Avoir au 31 déc. 1935	11,776.50
Participation			
«Das Wohnen»	1,620.—		
	5,153.90	Augmentation	1,539.40
Frais généraux	3,614.50		
Boni	1,539.40		

FONDS DE ROULEMENT

Coopérative Hackberg, Bâle	Fr.	16,033.80
Chaux-de-Fonds	»	9,000.—
Coopérative, Genève	»	20,000.—
Coin de Terre, Genève	»	3,000.—
Coopérative Heimstätten, Zurich	»	25,000.—
Coopérative générale, Zurich	»	40,000.—
Coopérative, Lucerne	»	40,000.—
Banque Cantonale, Zurich	»	46,966.20
Intérêts	»	906.—
Total	Fr.	200,906.—

Union suisse pour l'amélioration du logement

Section romande

Assemblée générale annuelle à Genève,
le 13 juin 1936.

Salle de commission du Département des travaux publics,
6, rue de l'Hôtel-de-Ville.

10 h. 30 : **Séance du comité.**

11 h. : **Assemblée générale.**

ORDRE DU JOUR

1. Rapport du comité.
2. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes.
3. Notre activité présente et future (rapport et discussion).
4. Propositions individuelles.

Société coopérative d'habitation, Lausanne

De suite ou pour date à convenir :

A louer beaux appartements, avec ou sans chauffage général et eau chaude (bains partout). **Nouveaux prix, très modérés.**

Prélaz-Cottages : Maison familiale à remettre dès que possible, 4 chambres, 1338 fr. Jardin. **Adresse** : M. Paris, av. de Morges, 79.

Pré-d'Ouchy-Jordils : Chauffage général, rez, 3 pièces, 1080 fr. Rez, 2 pièces (24 septembre), 870 fr. Deuxième étage, 3 pièces (24 juin), 1212 fr. **Adresse** : M^{me} Destraz, av. de la Harpe, 31.

Cour : Plusieurs appartements de 3 pièces (rez et étages), chauffage général, 930 fr. à 1080 fr. **Adresse** : M. Pavid, av. de Cour, 64.

Montolivet : Appartements de 3, 4 et 5 chambres, avec et sans chauffage général et eau chaude. Belle situation, de 1080 fr. à 1590 fr. De suite ou 24 juin. **Adresse** : M. Volet, ch. des Paleyres, 4.

Fontenay : Rez, 3 pièces, chauffage général, eau chaude, jardin, 1410 fr. Deuxième étage, 3 pièces, 1530 fr. Premier étage, 3 pièces, 1620 fr. **Adresse** : M. Jaton, ch. de Fontenay, 14.

Liste complète et renseignements au Bureau de location, Saint-Laurent, 20, au premier. Ouvert de 10 à 12 h. 15 et de 16 à 17 h. Téléphone N° 31.475. La liste est envoyée par la poste, sur demande.

Arrangements avantageux pour baux initiaux d'une certaine durée.

Le Comité de direction.

Mon jardin • Travaux de saison

Dès que la période dite des « saints de glace » sera passée, soit après le 15 mai, on pourra semer en pleine terre les légumes dits « frileux ».

Les **concombres** sont semés sur butte. Les **cornichons** se sèment en lignes espacées de 1 m. et les poquets distants de 40 cm. les uns des autres. On peut également les élever sur treillis ou sur ramures. Les **cardons** seront semés du 10 au 20 mai, en paquets de six à huit graines ; plus tard, on éclaircit. Le **cardon** étant un légume assez long à se développer, on peut faire une culture intercalaire avec un entre-semis de **chicorée frisée** ou **scarole** ou une contre-plantation de laitues pommées et romaines. Ces légumes doivent être débarrassés vers fin juillet. On sème également les **courgettes**, **courges d'Etampes**, de préférence sur un « ruclon » ou un compost. Jusqu'à fin mai, on peut encore semer des **chicorées de Bruxelles** ou **Wikloof**. Les personnes qui ne disposent d'aucun matériel, soit couches et châssis, peuvent semer des **melons** en pleine terre, sur butte. On ouvre une tranchée de 60 cm. de largeur sur autant de profondeur que l'on remplit de fumier frais, ou, à défaut d'herbe verte, bien fanée, afin d'obtenir une chaleur de fond. On sème par poquets de cinq à six grains et on ne laisse qu'une seule plante par pied.

Vers le 19 mai, on sème le **maïs à grains ridés** en plantes isolées, car il aime l'air et la lumière. A la même époque, on fait un dernier semis de poireau pour l'hiver. On utilise les endroits ombragés pour semer du **pissenlit**.

Souvenez-vous du gel du 16 mai de l'année dernière et ne vous pressez pas trop pour planter les **tomates**. On doit les enterrer profondément, de manière à faciliter le développement des racines adventives qui fortifient la plante. En terre riche, on plante **céleris-pommes** et **céleris-côtes**, les premiers à 40 cm. de distance et les seconds un peu plus rapprochés.

La **tétragone** semée en pots, en avril, se met en place à la fin du mois.

Nous voici en pleine garniture estivale. Dans les massifs et plates-bandes, on évite de mettre une trop forte fumure d'engrais azotés qui poussent à la croissance des parties foliacées au détriment des fleurs. On ajoute donc, au moment du labour, tous les deux ans, 200 à 300 gr. de scories Thomas et environ 100 gr. de sels de potasse par m².

On sème les fleurs bisannuelles : **digitales**, **campanules**, **roses trémières**, **corbeilles d'or**, **primevères de jardins**, etc. On sème également en pleine terre, à bonne exposition, les plantes vivaces suivantes : **gypsophiles**, **pavots vivaces**, **delphiniums**, etc.

12 h. 45 : **Repas en commun** au Restaurant Chouard, rue Etienne-Dumont (prix 2 fr. 50, sans vin).

15 h. : **Visite des constructions de l'Association du Coin de Terre**, Groupe du Bouchet et Groupe de Bel-Essert.

(Transport en autocar, si le nombre des participants est suffisant.)

N. B. — Prière de s'inscrire **sans faute** auprès de M. A. Herzog, architecte, à Genève, rue de Lausanne, 78, avant le 12 juin.